réinventons / notre métier

| Votre intermédiaire | AXA Entreprises<br>Service Destinataire |
|---|---|
| CABINET DENIS<br>128/130 BLD DE CHARONNE<br>75020 PARIS<br>TEL : 01 43 70 27 27 FAX : 01 43 70 53 49<br>N° ORIAS 0737427 | |

# Bulletin de souscription simplifiée

## RESPONSABILITÉ CIVILE DES AGENCES D'EMPLOI dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 000 000 €

## INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROPOSANT

Dénomination sociale, forme juridique et adresse du siège social : _____

_____

N° Siret (obligatoire) : _____

Numéro de client AXA Entreprises (le cas échéant) : _____

Désignation des personnes physiques ou morales devant la qualité d'assuré : _____

_____

Chiffre d'affaires annuel hors taxes : _____ €

## DÉCLARATIONS DU PROPOSANT

Le proposant déclare :

- exercer exclusivement la ou les prestations suivantes :
  - mise à disposition provisoire de salariés au profit d'entreprises utilisatrices,
  - placement privé de personnel.
- Formaliser par écrit le contrat de mise à disposition stipulant que les sociétés utilisatrices ont la qualité de commettant vis-à-vis du personnel ;
- Formaliser par écrit le contrat de mission avec le salarié mis à disposition ;
- Ne pas exercer une activité d'Entreprise de travail temporaire d'insertion des personnes en difficulté ou d'entreprise de travail à temps partagé ;
- Ne pas intervenir dans les domaines suivants : aéronautique, gardiennage et sécurité, médical et paramédical, spatial, nucléaire ;
- Ne pas proposer de missions d'intérim ou de recrutement pour les fonctions de chauffeur ou de conducteur d'engins de chantier ;
- Ne pas avoir connaissance d'événements survenus au cours des cinq dernières années et susceptibles d'engager sa responsabilité ;
- Ne pas avoir fait l'objet de résiliation pour sinistre ;
- exercer ses activités dans les pays de l'Union Européenne, la Suisse, Andorre et Monaco. Les activités exercées par des établissements ou installations permanentes situées en dehors de la France, d' Andorre et de Monaco restent exclues.

Le proposant certifie exactes les déclarations ci-dessus et remplit ainsi les conditions de cette offre simplifiée ? ☐ OUI ☐ NON

## COTISATION

La cotisation est ajustable par application des taux suivants :

| Chiffre d'affaires | Taux | Cotisation minimale (hors taxes*) |
|---|---|---|
| Inférieur ou égal à 500 000 € | 0,09 % | 450 € |
| Supérieur à 500 000 € et inférieur ou égal à 1 000 000 € | 0,07 % | 700 € |
| S'y ajoutent la taxe d'assurance de 9 % et un complément de prime de 36 € (valeur au 01/01/2013) | | |

La cotisation provisionnelle perçue à chaque échéance du contrat sera égale à la cotisation minimale irréductible.

Les conditions de garantie et de tarif ayant été établies sur la base d'un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 500 000 € ou bien supérieur à 500 000 € et inférieur à 1 000 000 €, les parties conviennent de revoir ces conditions si le chiffre d'affaires réalisé par l'assuré excède ce montant.